



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 115688

Texte de la question

M. Bernard Gérard alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la problématique soulevée récemment par la découverte par une mère d'une fillette victime d'agressions sexuelles, de la présence sur un réseau social sur internet, de l'auteur condamné des faits qui cherchait à se mettre en contact avec des jeunes filles alors qu'après avoir été libéré il était sous suivi sociojudiciaire. Si le site internet a immédiatement fermé le compte de cet individu, la problématique reste entière quant au suivi des personnes libérées sous conditions notamment sur internet quand ils utilisent ce moyen pour repérer des prochaines victimes potentielles. Il lui demande donc quels moyens sont mis en oeuvre par les services judiciaires et les services pénitentiaires et quels sont les dispositifs juridiques existants pour empêcher ce type de situation lorsque la personne est suivie et ce afin de lutter contre la récidive.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115688

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7986

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)